

Privilège—M. Crosbie

J'en viens à ce qui me trouble dans le soupçon d'acte répréhensible que le ministre a lancé contre nous pendant la période des questions. Comment se compare cet envoi à ce qui se fait à Terre-Neuve? Tout d'abord, le gouvernement conservateur a envoyé une brochure par la poste à tous les citoyens de Terre-Neuve. Cette brochure est en couleurs. Quand a-t-elle été expédiée? Après l'émission des brefs. Qui en a acquitté les frais? La population du Canada, pas le parti conservateur.

M. Crosbie: Absolument.

M. Broadbent: Ensuite, une émission d'une demi-heure a été télédiffusée dans toute la province de Terre-Neuve. Qui a payé pour cela une fois que les brefs étaient publiés? Ce n'est pas le parti conservateur du Canada qui a payé pour cela, mais bien les Canadiens. C'est une honte.

M. Fulton: Rusés comme des serpents!

M. Crosbie: Voulez-vous emprunter l'enregistrement?

M. Broadbent: Nous acceptons volontiers la comparaison des deux envois: l'un, publié par mon bureau et dont la publication et la distribution ont été payées par mon parti avant que les brefs n'aient été émis, et un autre, produit par le gouvernement avec l'argent des contribuables canadiens après que les brefs eurent été émis.

Le ministre devrait avoir la décence de donner ici même sa démission.

Des voix: Bravo!

• (1520)

M. le Président: Le secrétaire parlementaire a la parole pour traiter de cette double question de privilège.

M. Doug Lewis (secrétaire parlementaire du vice-premier ministre et du président du Conseil privé): Monsieur le Président, c'est un plaisir de participer au débat de cette double question de privilège. Il est bien évident qu'il y a ici un différend. Toutefois, je dirai au député d'Oshawa (M. Broadbent) que nous le croyons sur parole. Si l'impression a bel et bien été payée avant que les élections ne soient déclenchées, elle n'entre pas dans les dépenses électorales. Si les frais postaux ont effectivement été réglés avant que les élections ne soient déclenchées, nous convenons que cela ne fait pas partie des dépenses électorales.

J'invite le député à en produire la preuve, pas ici et tout de suite, bien entendu. Si cela a été payé, et pas seulement l'impression, mais le papier, l'enveloppe, le transport au bureau de poste et les frais de poste, je comprends. Je crois le député sur parole, car je n'ai jamais eu de raison de douter de sa parole dans une affaire comme celle-là. J'invite le député et son parti à prouver absolument hors de tout doute que tout a été payé immédiatement, et non lorsque la plainte a été soulevée, en février, lorsque cette lettre scandaleuse a été envoyée, non pas, je le signale, sur du papier à l'en-tête du Nouveau parti démocratique, mais sur du papier à l'en-tête du bureau du chef du Nouveau parti démocratique. Rien n'indique qu'il s'agisse d'une circulaire électorale. Je comprends cela, mais rien n'indique non plus qu'on ne cherche pas à abuser scandairement non seulement du papier à lettre, mais encore du bureau du chef du Nouveau parti démocratique, en demandant de collaborer avec moi à l'élection d'un député néo-démocrate

à l'élection partielle qui va se dérouler prochainement dans Saint-Jean—Est».

Je rappelle au député qu'il a dit le 1^{er} mai 1986 que les partis politiques sont responsables de leur propagande et qu'il a demandé pourquoi le parti conservateur ne payait pas la sienne? Je demande au chef du Nouveau parti démocratique de prouver que son parti a payé cette propagande en février avant le déclenchement des élections, qu'il a payé le plein prix pour tout, c'est-à-dire la dactylographie, la reproduction, le papier à lettres et l'enveloppe.

Il y a une question que je me pose. Si tout cela a été payé et si on n'a pas tenté d'utiliser la griffe d'affranchissement, pourquoi la griffe se trouvait-elle sur l'enveloppe? Si cette propagande était payée au complet et sans restrictions, pourquoi la griffe d'affranchissement était-elle sur l'enveloppe? C'est la question que nous devons nous poser.

M. Broadbent: Je serai heureux de répondre à toutes ces questions.

M. Lewis: Tant mieux. J'aurais pensé que le député, ayant soulevé une question de privilège, serait prêt à donner ces renseignements. Cette question s'inscrit dans un plan délibéré du Nouveau parti démocratique en vue de soulever ce genre de questions. Le député de Kootenay-Ouest (M. Brisco) a soulevé, le 16 octobre 1986, la question de l'envoi d'un message manifestement politique au moyen d'un envoi sans adresse, dans le cadre de la campagne électorale en Colombie-Britannique organisée par le frère du chef actuel du Nouveau parti démocratique de la Colombie-Britannique, qui perdra sans doute bientôt son poste, dans le seul but de lui faire récolter des gains politiques. La lettre était probablement écrite par le même rédacteur des bureaux du Nouveau parti démocratique et, bien sûr, elle était payée et le fait que la griffe de franchise apparaissait sur l'enveloppe ne signifiait rien du tout et elle disait: «Nous vous demandons de vous joindre à nous pour travailler à élire le prochain gouvernement du Nouveau parti démocratique provincial. Téléphonnez au quartier général de la campagne de votre localité et participez dès maintenant». Ce n'était même pas une élection fédérale, dans le dernier cas. Cela faisait partie d'un complot en vue de retirer des avantages politiques au niveau provincial ou fédéral aux dépens des contribuables canadiens.

Je veux poser au chef du NPD une question dont nous souhaitons tous connaître la réponse. Se prépare-t-il pour une prochaine campagne électorale municipale? Devons-nous utiliser la franchise pour cela aussi? Il est grand temps qu'on fasse preuve d'un peu de rigueur et qu'on se conduise honorablement à la Chambre.

Parlons de l'autre côté de la question. Dans une législature précédente, le député de Yorkton—Melville (M. Nystrom) a soulevé une question à propos d'un comité qui avait été établi par le ministre des Transports pour étudier l'abandon de ligne de chemin de fer. Quand la question de privilège a été posée, notre parti a payé sans poser de question. Il est intéressant de remarquer qu'à une date ultérieure le gouvernement libéral d'alors a trouvé cette étude si précieuse qu'il nous a remboursé nos dépenses et qu'en fait il l'a utilisée aux fins du gouvernement fédéral.